

**Demande de consultation pour installation d'un cathéter veineux central (CVC)
dans un contexte d'aide médicale à mourir (AMM)
pour les usagers du CIUSSS de la Capitale-Nationale**

Instructions :

1. La demande de consultation doit être soumise en radiologie d'intervention au CHU de Québec-Université Laval (CHU).
2. La demande doit être présentée minimalement 48 heures ouvrables, avant l'administration de l'AMM, à l'aide du **formulaire CQ7303 – Demande d'examen radiologie interventionnelle** ci-joint.
3. Il est important de spécifier sur ce formulaire de demande :
 - a. Lieu d'examen : « HSFA » (Hôpital Saint-François d'Assise).
 - b. Examen(s) demandé(s) : « Installation d'un Picc-line ».
 - c. Indications cliniques et question à laquelle l'examen doit répondre :
 - « Pour AMM prévue le [inscrire la date de l'administration de l'AMM]. »
 - « Pour confirmer la date et l'heure du rendez-vous, contacter [inscrire le nom de l'infirmière ou de la travailleuse sociale au dossier] au [inscrire les coordonnées téléphoniques de l'infirmière ou de la travailleuse sociale au dossier]. »
4. La demande doit être transmise par **télécopieur : 418 525-4078**.
5. L'installation du CVC se réalisera du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.
6. La veille de l'examen, l'infirmière ou de la travailleuse sociale au dossier identifiée au point 3c sera contactée pour lui confirmer la date et l'heure du rendez-vous.
7. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSS) est responsable de l'organisation du transport de l'utilisateur pour l'aller et pour le retour, de façon à ce que l'utilisateur puisse quitter le CHU immédiatement après l'installation du CVC.
8. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale est également responsable de la prise en charge de l'enseignement et du suivi post-installation du CVC.

Toute situation ne répondant pas aux instructions ci-dessous doit être communiquée au Groupe interdisciplinaire de soutien en aide médicale à mourir (GIS) par téléphone : 581 993-4483.